

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE LIEVIN
COMMUNE DE VIMY

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATION N° 15

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian PRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du trente novembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian PRIMONT, Agnès LEVANT, Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Philippe HEROGUELLE, Annie POEYDOMENGE, Laurent DEBLOCK, Marie DECIMA, Jean-Pierre SANSON, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Bernard VANDYCKE, Régina GWIZDEK, Danielle BRAY, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Franck LODER, Christine DUPAYAGE, Jean-Marie VERWAERDE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Michèle DRION, Raymond MIKLIC.

Yvette DELIGNE est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Centre Animation Jeunesse – Vacances d'été 2024
Séjour sur la côte basque - ANGLET – Du 07 au 20 Juillet 2024

Le logement :

Le centre est situé dans un parc de 4 hectares en bordure de forêt d'Anglet.
Le domaine de Pignada possède deux restaurants et de nombreux équipements sportifs dont une piscine.
Situé à 5 minutes des plages de Bayonne ou Biarritz, le domaine dispose d'un emplacement et d'une infrastructure idéale pour découvrir le pays Basque.
Chambres spacieuses de 2 à 6 lits avec sanitaires dans chaque chambre.
Le centre est équipé d'une piscine, mini-golf, terrain de pétanque et football, initiation Pelote basque, volley, tennis, ping-pong, salle d'activités, soirées dansantes et salle de cinéma

Agréé Jeunesse et Sport et Education Nationale, le chalet a une capacité totale d'accueil de 65 personnes. Quelques chambres sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Les repas :

Un lieu de restauration convivial qui propose une cuisine simple et généreuse dans un cadre agréable. Il y a 3 espaces de restauration possibles :

- Sur la terrasse extérieure ou l'une des 2 salles à manger

Le service s'effectue sous forme de self. Le domaine privilégie les produits locaux et les saveurs du Pays basque à travers des spécialités du terroir.

Le transport :

Le transport se déroulera en car grand tourisme (Vidéo et toilettes). Le trajet se déroulera la nuit. Deux chauffeurs professionnels se relayeront tout au long du trajet.

Les activités nautiques :

Le surf est une véritable institution au pays basque. Chaque jeune aura 2 séances de 2h de surf. Notre école partenaire (ES 64 propose des cours progressifs, ludiques, adaptés à toutes les aptitudes permettant à chacun de progresser à son rythme et d'y prendre plaisir.

Le STAND UP PADDLE et PIROGUE HAWAIIENNE : Ces activités se dérouleront en petits groupes (8 à 12 jeunes) soit sur la plage d'Anglet ou celle de Saint Jean de Luz.

La plage :

Anglet, surnommée « la petite Californie » c'est 11 plages de caractère sur 4.5km de sable fin. Il y a de la place pour tous et notamment les groupes. C'est un lieu privilégié pour de nombreuses activités : La baignade, des tournois sportifs, parcours sportifs et flâner simplement au soleil...

Animations diverses :

Différentes activités seront proposées : Découverte de Bayonne et Biarritz, épreuves basques, parc aquatique et animations nocturnes.

L'équipe :

L'ensemble des activités et animations seront encadrées et menées par une équipe travaillant à l'année au CAJ. Un directeur : Mr Vincent FARINE joignable au 06.40.90.97.54, d'un Directeur adjoint et de 4 animateurs (trices) diplômé(e)s BAFA :

L'organisation :

Monsieur le Maire propose la réalisation d'un séjour pour les adolescents de 08 ans à 17 ans.

Les places seront limitées à 35 adolescents.

Le prix demandé aux familles vimynoises est de 480 euros pour un enfant avec un éventuel tarif dégressif pour le 2^{ème} enfant à 420 euros. Le prix demandé aux familles extérieures adhérentes au CAJ sous réserve de places disponibles est de 700 euros.

Le choix du séjour et le montant de la participation demandée aux familles ont été étudiés à la commission des finances. L'avis a été favorable à l'unanimité.

A noter que :

- La carte d'adhésion est nécessaire pour la participation aux séjours vacances proposés.
- Le règlement pourra être effectué selon les modes de recouvrement suivants : numéraire, chèque bancaire à l'ordre du trésor public, chèque ANCV et tickets colonies.

Les inscriptions se feront pour les Vimynois et les Farbusiens à l'espace Nelson MANDELA pendant les heures d'ouverture. Des permanences seront mises en place. Les dates seront à définir ultérieurement.

Budget :

DEPENSES		RECETTES	
PRIX DU SEJOUR	40 750€	Participation des familles (480x35)	16 800€
• 1050€/enfant (36 750 €)		Participation de la CAF	13 150€
• 800€/animateur (4000€)		Participation communale	25 925€
Coût des animateurs	9000 €		
Coût des agents communaux	4125 €		
Dépenses diverses	500 €		
Location de véhicules	1500 €		
Total	55 875€	Total	55 875€

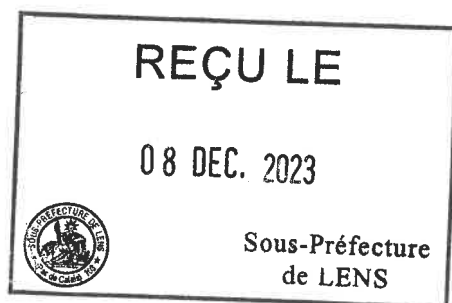
La commission jeunesse réunie le 24 novembre a émis un avis favorable

Le maire propose au conseil municipal de :

- valider la réalisation du séjour à ANGLET, Côte basque du 07 au 20 juillet 2024 pour les jeunes de 08 à 17 ans avec l'association I2V
- fixer le montant de la participation familles à :
 - 480 euros pour les vimyinois et 420 euros pour le 2^{ème} enfant.
 - 700 euros pour les extérieurs (Sous réserve des places disponibles)

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Christian SPRIMONT



AFFICHEE LE 11 décembre 2023

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lens le 8 décembre 2023